

L'eau du robinet contaminée par une substance cancérigène, plus de 600.000 personnes concernées en France

En France, des réseaux d'eau sont contaminés par une substance cancérogène présente dans les anciennes canalisations en PVC.

EN BREF

-  En 2022, 85 % des Français faisaient confiance à l'eau du robinet, mais des résidus nocifs inquiètent.
-  Plus de 600 000 personnes en France sont exposées à des niveaux d'une substance dépassant le seuil légal.
-  Des campagnes de mesure et de contrôle sont en cours pour identifier les zones à risque de contamination.

En France, contrairement à d'autres pays, boire au robinet **coule de source**. En effet, l'eau distribuée dans l'Hexagone est **de bonne qualité**, conformément aux niveaux définis par l'Union Européenne, fondés sur les évaluations menées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Cependant, certains peuvent vite regretter de ne pas avoir répondu à la fontaine qu'ils ne boiront pas de son eau.

En 2022, **85 % des Français** déclaraient avoir confiance en la qualité de **l'eau du robinet**, selon Eau France. Pourtant, ce qui coule dans les robinets est parfois un véritable bouillon de cultures. Résidus de plomb, nitrates, PFAS ou encore herbicides... Les mauvaises surprises peuvent même être de nature à déconcerter les spécialistes.

PLUS DE 600 000 PERSONNES CONCERNEES PAR LA CONTAMINATION DES RESEAUX D'EAU

Récemment, c'est la présence excessive d'un **gaz très volatil** considéré comme cancérogène dans d'anciennes canalisations en PVC de chlorure

de vinyle monomère (CVM) qui a interrogé, rapporte *Le Parisien*. Dans un article universitaire paru jeudi 16 janvier, Gaspard Lemaire, enseignant en droit environnemental à Angers, affirme que les concentrations en CVM dans l'eau potable *"touchent de nombreuses régions et peuvent même atteindre jusqu'à mille fois la limite fixée par la législation européenne"*.

En 2014, l'Anses avait averti qu'une eau contenant une teneur en CVM supérieure à 0,5 µg/L présentait un risque accru de cancers du foie. *"Si les données nationales restent encore lacunaires, certaines estimations indiquent que plus de 600 000 personnes seraient actuellement exposées à des niveaux de CVM au-delà du seuil légal en France"*, explique Gaspard Lemaire pour qui on fait face à un **"scandale sanitaire majeur"**.

UN GAZ TRES VOLATIL CONSIDERE COMME CANCEROGENE DANS L'EAU DU ROBINET

Le jour même de la parution du rapport, l'avocate Gabrièle Gien a **déposé un recours** contre les pouvoirs publics devant le tribunal administratif d'Orléans au nom *d'usagers de l'eau* du Loiret. *"Il y a eu dans ce dossier une négligence de l'État qui n'a pas fait les contrôles, ni prévenu les populations du danger en temps et en heure"*, dénonce la spécialiste en droit de l'environnement. Pour rappel, entre 1960 et 1980, l'ensemble des canalisations en PVC installées contenaient encore du CVM.

Hervé Conraux, membre de l'association Comité citoyen, qui anime un groupe de travail au sein de France Nature Environnement consacré à cette substance, en détaille la nature : *"C'est une molécule sans couleur et sans odeur qui prend la forme d'un gaz totalement indétectable quand vous faites couler l'eau du robinet"*. En France, **140 000 km de canalisations** seraient ainsi contaminées.



"Il y a eu dans ce dossier une négligence de l'État"

DES CAMPAGNES DANS LES ZONES OU LA PRESENCE DE CVM DANS L'EAU A ETE DETECTEE

Jusque-là, qu'a-t-on fait pour **endiguer le problème** ? Depuis 1978, une directive européenne interdit la présence de CVM dans l'eau, mais l'UE n'a fixé un seuil maximal que vingt ans plus tard. *"L'État français n'a ensuite transposé cette directive qu'en 2003, et les négligences fautives tiennent au fait que la mise en place d'un programme de contrôle de la concentration en CVM dans l'eau du robinet a été très tardive puisqu'elle n'est intervenue qu'en 2012"*, s'insurge Me Gabrièle Gien.

De son côté, la Direction générale de la santé (DGS) affirme que *"les agences régionales de santé (ARS) ont engagé, en lien avec les responsables de la distribution d'eau, un repérage des canalisations susceptibles de relarguer du CVM, grâce notamment aux données patrimoniales fournies par les collectivités"*. *"Des campagnes de mesures, réalisées en complément du contrôle sanitaire réglementaire, ont pu être programmées dans les zones identifiées comme étant potentiellement concernées par la présence de CVM dans l'eau. Dorénavant, les personnes*

*responsables de la production ou de la distribution d'eau **poursuivent les investigations** sur les réseaux à risque".*

PAR MARIE H. [HTTPS://WWW.MARIEFRANCE.FR/AUTEUR/MHERVICHON](https://www.mariefrance.fr/auteur/mhervichon) Publié le 17 Jan 2025